

Jeudi 21 janvier
Elections des membres
du CHSCT d'Argonay

SÉISME EN HAÏTI

Communiqué CFDT du 14 janvier... La CFDT exprime sa solidarité avec la population et les organisations syndicales haïtiennes

La CFDT exprime sa plus vive émotion au lendemain du séisme qui a ravagé Haïti. Elle exprime sa solidarité avec la population, avec les victimes et leurs familles, ainsi qu'avec les travailleurs haïtiens et leurs organisations syndicales.

Elle appelle la communauté internationale à mobiliser d'urgence une assistance humanitaire massive. Elle invite ses adhérents et militants à apporter leur aide financière et matérielle aux associations et ONG qui œuvrent sur place pour secourir la population.

La CFDT insiste également sur la nécessité absolue d'intervenir également sur le long terme pour la reconstruction dans un des pays les plus pauvres du monde, déjà fortement frappé en 2008 par une série de cyclones.

CETTE SEMAINE CCE...

Lors de l'annonce faite par la Direction Générale (en CCE du 7 janvier dernier) de prolonger le chômage partiel pour les établissements de Biarritz et Martignas, la CFDT a exigé la tenue d'une réunion extraordinaire du CCE.

Cette réunion se tiendra le 20 janvier à 10 H 30 avec l'ordre du jour suivant :

- *Information et consultation du Comité Central d'Entreprise au titre de l'article L.2323-6 du Code du Travail sur le **projet de recours au chômage partiel** pour les établissements de Biarritz (64) et de Martignas (33).*
- *Information et consultation du Comité Central d'Entreprise au titre des articles D.5122-44 et D.5122-33 du Code du Travail sur le **projet de convention d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)** et sur le **projet de convention de chômage partiel** concernant les établissements de Biarritz (64) et de Martignas (33).*

En préalable, les élus/es du CCE ont reçu un dossier spécifique aux deux établissements concernés (1409 salariés concernés). Pour démontrer la nécessité de poursuivre le chômage partiel jusqu'en juin 2010, la DG s'appuie sur les plans de charges présentés au Comité Central d'Entreprise le 7 janvier 2010. Ces graphiques, présents dans le dossier, indiquent que Biarritz et Martignas accusent toujours un déficit de charge.

CHANGEMENT DE "PEAU" !

Le 1% logement devient "Action Logement"

Conformément à la réforme commencée en juillet 2009, ce changement n'est pas que dans "l'étiquette". Action Logement devient une institution paritaire dotée d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Le 1% logement est en charge depuis 1953 de collecter les participations obligatoires des entreprises de plus de 20 salariés pour le financement de la construction de logements sociaux et l'aide à l'accession à la propriété. A l'origine de 1%, cette taxe représente aujourd'hui 0,45% de la masse salariale. Elle permet notamment d'aider les salariés à acheter ou construire un bien immobilier.

En plus de son nouveau nom, Action Logement, le mouvement réduit son réseau d'organismes collecteurs à 21 contre 109 précédemment. Une restructuration qui va permettre de réduire les coûts de fonctionnement et d'assurer un meilleur contrôle de la gouvernance de l'organisme.